

REMPART, volontaires et volontariats

Avec le développement de dispositifs, notamment le service civique mais avant lui le service civil volontaire, le service volontaire européen, ou même le service civil des objecteurs de conscience, les volontaires et le volontariat ont pris une place significative dans la vie de l'Union REMPART et de ses associations membres.

Si le bénévolat est constitutif d'un mouvement comme REMPART, le volontariat est un engagement qui a aussi toute sa place dans notre réseau. En effet, accueillir un volontaire, c'est lui permettre de s'engager dans la durée et à plein temps pour une mission au service de la restauration et de la valorisation du patrimoine.

Une démarche volontaire

Un volontariat doit être une démarche volontaire, il ne constitue ni un temps de formation professionnelle, certifiante ou qualifiante, ni une réponse au chômage, notamment des jeunes. Il est une opportunité pour pouvoir s'engager dans la durée, dans un projet associatif et un projet citoyen. A cet égard, l'Union REMPART revendique que le volontariat puisse s'exercer tout au long de la vie selon des modalités d'aide et de soutien identiques, quel que soit l'âge, de la part de la puissance publique. Elle a également à cœur de le rendre accessible aux personnes les plus éloignées du patrimoine et de la culture.

Parce que le volontariat s'inscrit dans un parcours d'engagement et dans la dynamique d'éducation populaire revendiquée par REMPART, les missions proposées doivent pouvoir être ouvertes à tous, sans pré requis ni compétence particulière. Elles permettront de développer des compétences sociales, humaines, culturelles, techniques, administratives, etc. Pour ce faire, les missions du volontaire ne peuvent être figées comme celles confiées à un salarié. Elles doivent être définies par le volontaire conjointement avec l'association, et pouvoir évoluer dans le temps au gré des aspirations du volontaire. De plus, et même si les missions et le volontariat font l'objet d'un contrat, le volontaire reste sans lien de subordination vis-à-vis de l'association qui l'accueille.

Une exigence de la part des associations d'accueil

Pour REMPART, l'accueil de volontaires doit répondre aux mêmes exigences de qualité que toutes les autres actions associatives portées par le Mouvement. L'association doit en effet donner aux volontaires les moyens de réaliser leur mission : accompagnement, tutorat et formation du volontaire contribuent à la réussite d'une mission et sont de la responsabilité de l'association.

Un projet REMPART met le lien social au cœur de chacune de ses actions : le volontariat ne fait pas exception. Le volontaire sera accueilli au sein d'une association où travaillent ensemble bénévoles, salariés, élus associatifs, etc.

Si pour des raisons pratiques l'accueil de volontaire est le plus souvent organisé de façon individuelle, le collectif doit être réfléchi pour les volontariats réalisés au sein du réseau REMPART. Il peut s'agir d'accueils collectifs en s'appuyant sur l'expertise du Mouvement en matière de chantier de bénévoles car les apports du volontariat collectif sont nombreux en matière de mixité sociale par exemple. Des temps mixés peuvent être également organisés, alliant accueils individuels et temps collectif : le réseau permet de proposer des actions collectives aux volontaires accueillis individuellement, tant niveau régional que national.

Une chance pour le Mouvement REMPART

Le volontariat est une chance pour REMPART. Il permet d'offrir à des bénévoles impliqués dans notre mouvement, l'occasion d'aller plus loin dans leur engagement et de s'impliquer davantage

dans notre projet associatif. Il peut être le gage d'un renouvellement des élus associatifs car il offre l'opportunité d'une découverte du réseau et de son action pouvant déboucher ensuite sur un engagement durable dans le projet en devenant un militant ou un élu.

Enfin, le réseau REMPART étant ouvert à l'international, les volontariats qu'il propose le sont également : ils doivent pouvoir s'exercer en France comme à l'étranger et être accessibles aux Français comme aux étrangers. Les volontariats apparaissent alors comme la possibilité de développer et de renforcer nos partenaires et notre réseau.

Texte d'orientation générale approuvé par l'AG REMPART
de La Charité-sur-Loire le 15 mai 2016